

LA FRICHE, UN PATRIMOINE À LA MODE ?

Extraits de l'étude de Melody BENOIT-CATTIN

« De même que des terres agricoles retournent à la friche, de même que des citadelles industrielles ferment leurs portes, les lieux où l'on est venu pour se divertir, s'instruire ou se dépayser, sont un jour désertés, disparaissent des guides touristiques et retournent à leur anonymat premier »
(Christophe Gauchon, *Anciennes remontées mécaniques dans les montagnes françaises : pour une géographie des friches touristiques*, 1997).

Rurale à l'origine, la notion de friche s'est généralisée, devenant industrielle, portuaire, voire balnéaire ou touristique.

Qu'entend-on alors par friche ? Selon le géographe français, P. Bachimon dans *Vacance des lieux*, la friche est « l'état résultant de l'abandon sans reprise envisagée ou envisageable ».

Elle se distingue de la ruine par le fait qu'elle peut faire l'objet d'une réhabilitation. Toutefois, vestige d'une époque regrettée, la friche comme la ruine exerce depuis des siècles une certaine fascination ... mais la muséification est-elle la seule alternative ?

À l'heure actuelle, des logiques d'intervention diverses s'exercent sur ce type d'objets allant du plus respectueux de l'état de friche au plus proche d'une fonctionnalité antécédente à reconstituer. Selon P. Bachimon, entre ces deux états extrêmes, un gradient de formes hybrides incluant plus ou moins de nature et de culture se décline.

La conservation paysagère (de la nature) consiste en la préservation en l'état de la friche. C'est une posture répandue pour des raisons économiques et philosophiques. La réhabilitation minimaliste vise à un réinvestissement des lieux sans forcément de rénovation ni de changement de fonction.

La restauration ou réhabilitation peut aboutir à la réaffectation d'un lieu par une nouvelle fonctionnalité ayant un lien ou non avec la précédente fonction de la friche.

La reconversion affiche sa rupture avec l'usage antérieur pouvant aller d'un simple changement d'aspect à un profond aménagement des lieux.

La muséification vise à protéger l'objet de tout dépérissement.

DE LA FRICHE AU RÉCIT DU LIEU

Bien qu'elles témoignent d'un aménagement pionnier de la montagne et de sa qualité architecturale, la valeur patrimoniale n'a pas (encore) été reconnue à ces friches touristiques. Ainsi, marquant les paysages, ces friches interrogent sur la vulnérabilité des produits touristiques, et témoignent de l'évolution de nos goûts et des impacts territoriaux d'une crise économique grandissante

LA MÉMOIRE, UNE NOUVELLE PERSPECTIVE POUR L'AVENIR DES FRICHES

Proposer une alternative par l'accompagnement de la disparition progressive d'infrastructures chargées d'une valeur d'ancienneté et mémorielle mais qui aujourd'hui font valoir leur valeur d'usage. Ainsi, l'enjeu est de renverser l'idée commune de considérer ces friches comme points noirs en une singularité structurant le village voire l'agglomération grenobloise.

Les friches confèrent un statut au territoire dont il ne faut pas que les habitants et les usagers du lieu en oublient le rôle fédérateur aussi bien dans le passé que dans le présent.

DES OUTILS, VECTEUR DE LA MISE EN RESEAU DES FRICHES À L'ECHELLE METROPOLITAINE

À l'échelle métropolitaine, trois outils semblent se démarquer dans leur possible efficacité en termes de révélation du territoire et de mise en réseau des friches :

- L'arpentage photographique en tant que méthode fine pour relever les évolutions des différents massifs
- La cartographie interactive en tant que moyen d'expression de la parole pour toucher l'ensemble des publics divers qui parcourent ces massifs (habitants, usagers, touristes)
- Le roman-photo en tant qu'outil flexible de synthèse retraçant histoires, expériences et imaginaires

LA PHOTOGRAPHIE, RELEVER LES ÉVOLUTIONS DU SITE

LA CARTE INTERACTIVE, METTRE EN RÉSEAU LA PAROLE HABITANTE

LE ROMAN PHOTO RETRANSCRIRE L'IMAGINAIRE DU LIEU

DES OUTILS AU SERVICE DE LA REVELATION DU LIEU À L'ÉCHELLE COMMUNALE

La révélation du caractère patrimonial des friches touristiques de moyenne montagne passe par un protocole à l'échelle des Préalpes grenobloises mais également à l'échelle de chacune des stations selon quatre thématiques invariantes mais dont les outils varient selon la typologie de la station (village-station ou station intégrée) et de la nature de la friche touristique (relatif à une activité inhérente, incidente ou congruente à la pratique du ski.

- Le diagnostic territorial dans sa capacité à analyser le lieu
- L'histoire dans sa capacité à révéler le lieu
- Les enquêtes dans leur capacité à raconter le lieu
- La pratique dans sa vocation à faire vivre le lieu.

SAINT NIZIER-DU-MOUCHEROTTE ET LE TREMLIN OLYMPIQUE

Situé dans le Parc Naturel Régional du Vercors (entre 800 et 1900m d'altitude), limitée à l'Est par la Haute crête du Moucherotte jusqu'au rocher des Trois Pucelles, Saint Nizier-du-Moucherotte est la première commune à l'Ouest aux portes de l'agglomération grenobloise.

La commune possède un patrimoine paysager important dont l'agriculture en est une des principales composantes. Ces espaces naturels caractérisent l'identité de la commune et plus largement l'ambiance rurale traditionnelle de moyenne montagne. S'étant développée à partir de l'arrivée du tourisme initié par la pratique de l'alpinisme à la fin du XIXe siècle, haut lieu de la résistance lors de la seconde guerre mondiale, station de ski ayant accueilli la dernière épreuve des J.-O, la commune est chargée d'histoire, qui au regard de notre diagramme de reconduction photographique indique un fort enrichissement.

Le choix de Saint Nizier-du-Moucherotte et du tremplin olympique, infrastructure touristique emblématique de la commune, s'est alors imposé afin d'illustrer les quatre thématiques

invariantes dans la démarche d'activation des friches touristiques de moyenne montagne.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : D'UNE GLOIRE OUVERTE À UNE ACTIVITÉ INFORMELLE

Situé entre nature et ville, le tremplin olympique est un **site inscrit dans la géographie de moyenne montagne**. Il constitue **l'héritage d'un véritable art de l'architecture olympique** et de montagne. Il se situe à l'articulation de multiples entités géographiques puisqu'il s'adosse au relief montagneux du Moucherotte tout en s'ouvrant sur divers horizons : l'agglomération grenobloise, le massif de la Chartreuse, le massif de Belledonne et du Taillefer jusqu'au Mont Blanc...

Implanté aujourd'hui à la croisée des hameaux et du centre-bourg de Saint Nizier-du-Moucherotte, du parc Naturel du Vercors et de l'agglomération, le tremplin apparaît comme **un espace stratégique à l'échelle du paysage et de la ville comme une rotule urbaine**.

Il joue un rôle de **catalyseur de points de vue proches et lointains**. Que ce soit depuis les tribunes, la tour des juges ou à son sommet, le tremplin offre une vue sur la ville de Grenoble incomparable d'où l'on peut percevoir des éléments phares : la Bastille, le centre historique, les trois Tours, le parc Paul Mistral et la tour Perret.

Une co-visibilité s'installe le long du parcours vers le tremplin depuis le boulevard de l'Europe à Seyssinet-Pariset. La perception du tremplin se fait ressentir depuis ce boulevard et capte le regard de l'observateur averti. Il constitue alors « **un repère urbain** » **indéniable et participe à l'identité urbaine, patrimonial et paysagère de la ville de Saint Nizier-du-Moucherotte et d'une certaine manière de Grenoble**.

Paradoxalement, même si le tremplin offre une visibilité considérable sur la ville, il offre une occasion de rupture à la ville lorsqu'on se situe sur la piste de réception des sauts. Seul le ciel accompagne l'observateur. Au sommet, aujourd'hui, les arbres réduisent la visibilité sur la vue panoramique de Grenoble.

UN ÉCRIN VÉGÉTAL CLÔTURÉ

Le tremplin s'inscrit dans un écrin végétal protégé par des barrières accentuant l'envie de s'y rendre. Malgré les panneaux d'interdiction à chaque entrée, l'accès est laissé libre afin de ne pas entraver la continuité des sentiers de randonnée. Hormis les portails interdisant l'accès à la tribune, un double grillage vient enserrer le tremplin, le premier vestige de celui d'origine et le second plus récent vient dissuader les curieux même si un trou béant offre l'opportunité d'y accéder. En début d'année 2016, des remblais sont venus remplacer la soudure des portes vandalisées empêchant tout accès jusqu'au sommet du tremplin.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : D'UNE GLOIRE OUVERTE À UNE ACTIVITÉ INFORMELLE

UN SITE REPÈRE URBAIN

Le tremplin olympique est un site repère urbain relativement visité au cœur d'un réseau de sentiers pédestres. Ces importants espaces bâtis offrent un mur d'expression artistique (graph sur le tremplin, le mur des tribunes et le tunnel vers la tour des juges, bombes de peintures laissées sur place) et sa vue panoramique attire des curieux pour pique-niquer (barbecue sauvage, déchets de bouteilles, paquets de gâteaux...). Les dépôts de matériaux et de déchets sur le chemin du belvédère viennent entacher le tableau de la vue panoramique du tremplin.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : D'UNE GLOIRE OUVERTE À UNE ACTIVITÉ INFORMELLE UN SITE CARREFOUR DES SENTIERS PÉDESTRES

Au **carrefour des sentiers de randonnée** (sentiers écologiques, GR 91, promenade du village...), le tremplin est relativement pratiqué par les randonneurs, via les anciens escaliers, pour rejoindre les sentiers qui le parcourent à son sommet. Il est également le **terrain de jeu des amateurs de VTT**. Sa notoriété vient également du fait qu'il offre deux espaces de stationnements en aval et en amont proche de plusieurs départs de randonnée.

Ainsi, **le site du tremplin par sa topographie propose un grand espace public ouvert** au coeur de la ville de Saint Nizier-du-Moucherotte. La qualité d'espace libéré qu'offre la piste de réception des sauts plonge le visiteur dans l'intériorité voire l'intimité du tremplin, en tant qu'espace de nature avec les arbres qui viennent souligner la forme originelle de la piste. **Participant à la mise en scène du site, ils viennent diriger le regard depuis le bas vers le tremplin**, depuis le haut vers la ville de Grenoble.

HISTOIRE : UNE FRICHE PARMIS LES FRICHES UNE TIME-LINE - SYNTHÈSE DES ÉTUDES D'ARCHIVES

Afin de mieux comprendre comment les différentes actions et temporalités de l'histoire du tremplin se sont jouées au cours du temps et se sont **entrecroisées avec le désenchantement progressif des autres infrastructures touristiques de la commune**, une time line de l'histoire du tremplin a été dessinée.

Le tremplin olympique a été créé par l'architecte P. Dalloz (alpiniste, photographe, écrivain et architecte urbaniste français, collaborateur d'A. Perret), sur les contreforts du Moucherotte pour son cadre exceptionnel donnant l'image de sauteurs volant au-dessus de Grenoble et des massifs. Tombé en désuétude en 1988, le tremplin a été vendu pour un franc symbolique à la mairie de Saint Nizier-du-Moucherotte.

Durant ces trente dernières années, son destin vacilla entre patrimonialisation (labellisé du patrimoine XXe siècle en 2001), possibilité de destruction ou de reconversion (multiples projets dans les années 1990) notamment dû au fait d'une volonté politique peu cohérente, un coût de réhabilitation ou de destruction exorbitant.

Il demeure **le signe architectural le plus explicitement lié aux Jeux de 1968** paradoxalement en ruine qui véhicule, selon Claude Moreau, ancien maire de la commune, une **image désastreuse**. Il illustre aussi, plus généralement, l'absence de la valorisation de l'image des Jeux sur le long terme.

Ainsi, à l'image du Vercors, Saint- Nizier-du-Moucherotte est une commune riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Grâce au recueil et à la time line venant réinterroger la temporalité du développement touristique de la commune au travers de l'objet du tremplin en corrélation avec le destin des éléments touristiques, on remarque que la commune semble avoir connu des positionnements divers au cours du temps quant à l'avenir des friches touristiques.

Tantôt attirer par le démantèlement (rails du tramway, hôtel Ermitage, remontées mécaniques et téléphérique voire gare du tramway), **la conservation d'un élément** (ouvrages d'art du tramway, pylône de la gare inférieure du téléphérique), **la reconversion** (gare inférieure du téléphérique, hôtel du Concorde, Bel ombrage, centre médicalisé Blanche Neige), **l'abandon de certaines de ces infrastructures touristiques** (tremplin olympique, hôtel du Moucherotte) illustrent l'absence de

réponses à l'enrichissement des infrastructures touristiques face à la crise budgétaire des communes françaises.

ENQUÊTE : DES FRICHES COMME POINT DE REPÈRE URBAIN

À l'occasion de mes visites sur le terrain, un dialogue sous forme de micro-entretiens s'est alors ouvert avec les randonneurs, l'office du tourisme et la gérante du bureau de tabac, qui dans un village, semble pour moi être un des coeurs de vie.

Ces paroles ont été retranscrites dans le recueil photographique en vue de mettre en perspective l'histoire et la parole habitante.

De manière plus poussée, un dialogue s'est instauré entre le président de l'association Saint Niz' environnement et un habitant ayant connu l'objet en fonctionnement au travers d'une discussion téléphonique et d'échanges prolongés d'emails étant donné les contraintes imposées par nos emplois du temps sur la base d'une balade urbaine proposée.

Quelques constats ont alors pu émerger :

Une mauvaise accessibilité et lisibilité du tremplin tant par la route que par les sentiers pédestres et du stationnement informel le long de la route accédant au tremplin.

Une topographie créée de toute pièce illustrant une puissance architecturale et donnant la qualité d'espace panoramique.

Une volonté de conservation voire de transformation de l'infrastructure en parallèle d'une sécurisation

Des infrastructures ayant gardé leur allure générale aux risques mesurés si on respecte les interdictions

Des usages trop ponctuels après l'arrêt des compétitions ne faisant pas vivre de manière continue l'espace

Une saisonnalité de la pratique rythmée par la randonnée et une compétition de vélo trial au printemps

Une relation à la métropole tumultueuse et mitigée.

Cette expertise du local des habitants a été mise en scène dans le roman-photographique afin d'en rédiger le premier chapitre se vouant restituer la parole donnée augmentée de mes propres réflexions

PRATIQUE : VALORISER LA FRICHE PAR L'USAGE

Supportant d'ores et déjà des usages ponctuels comme nous l'avons vu précédemment, le site du tremplin olympique pourrait faire l'objet d'une occupation d'un collectif urbain, à l'initiative des nombreuses associations de Saint Nizier-du-Moucherotte. Cette initiative s'inspire des actions développées par le collectif ETC.

Pour exemple, l'une de leur réalisation sur une friche à Strasbourg, a donné l'opportunité à une cinquantaine d'intervenants de tout horizon d'animer l'espace public. En choisissant de qualifier un

délaissé, le collectif ETC a organisé un espace à l'interface entre jardin public et city-stade supportant des ateliers divers.

Ainsi, la révélation du tremplin olympique par une expérimentation collective transformerait l'espace en **une nouvelle agora publique**, support d'**ateliers participatifs** de jardinage initié par l'association pour la protection du patrimoine naturel local et l'éducation à l'environnement, Saint Niz'environnement, étant donné l'abondance de ruissellement d'eau sur l'espace, et l'exposition du lieu.

L'espace libre de la piste de réception permettrait d'instaurer des activités conviviales de plein air (**cuisine, jeux, détente...**). Les gradins pourraient se transformer, en **espace de parole** pour des discussions autour de l'avenir du tremplin et de la friche touristique en règle générale. Enfin, un atelier photographique dirigé par l'association Photo'Niz viendrait acter les temps forts de la semaine.

PROJET : ACCOMPAGNER LE TREMPLIN À DEVENIR RUINE

La mise en action de ces différents outils que sont le recueil rephotographique, le roman photographique, la proposition d'expérimentations participatives, constitue d'ores et déjà une façon d'activer le lieu et d'en révéler le potentiel patrimonial. Mon projet propose alors de poursuivre cette activation **en s'appuyant sur les usages et les imaginaires que le tremplin véhicule** plutôt que sur l'objet en lui-même. Considérant que ce qui fait patrimoine n'est pas forcément l'objet mais bien plus les usages simples qu'il provoque et la réciprocité des vues sur l'agglomération et les massifs montagneux.

DÉVELOPPER LA QUALITÉ D'ESPACE DE DÉTENTE

Au carrefour de sentiers de randonnée très fréquentés, l'enjeu est de **transformer le tremplin**, lieu de passage actuel, **en lieu de pause**. Les vues multiples sur le paysage urbain et naturel sont à valoriser en travaillant notamment sur la qualité des différentes composantes du tremplin (tribune, gradin, tour des juges, tremplin, parking, escaliers, piste de réception des sauts) pour valoriser leur potentiel en matière d'**espaces de contemplation ou de détente**.

Afin d'améliorer l'expérience du lieu, un travail d'élagage des arbres au sommet du tremplin sera effectué pour redonner une vue panoramique large sur la ville de Grenoble permettant de créer un espace de repos pour les randonneurs avant de repartir à l'ascension du Moucherotte.

VALORISER LE POTENTIEL DE BELVÉDÈRE

L'espace en porte-à-faux de la tour des juges serait propice à valoriser la **relation du tremplin aux paysages offerts** (massifs et ville de Grenoble) au moyen d'une **table d'orientation** épousant le pourtour du toit. Elle offrira aux randonneurs une parenthèse historique sur l'oeuvre architecturale qu'a constitué le tremplin et sur la remise en question des impacts de la frénésie touristique face au changement climatique. Des renseignements sur l'environnement lointain des massifs montagneux de la Chartreuse et de Belledonne seront également communiqués. Des indications sur les éléments participant à la réputation de Grenoble pourraient y être dévoilées (les trois tours, la Bastille, le parc Paul Mistral).

Un deck de bois évoquant l'imaginaire des courbes topographiques de la moyenne montagne environnante viendra proposer une assise pour admirer la vue panoramique offerte sur le dialogue

entre moyenne montagne et agglomération.

SOULIGNER ET RENDRE ACCESSIBLE LA TOPOGRAPHIE

L'objectif est de préserver l'allure générale formée par l'impressionnant terrassement d'origine et de le souligner par des mobiliers dialoguant de manière différente avec la pente : glisser le long, se poser dessus ou s'adosser contre. En s'appuyant sur les lignes topographiques du site et les traces des cheminements informels, une rampe d'accès en bois viendra domestiquer la pente pour une accessibilité plus aisée. Dans une volonté d'expérience continue, celle-ci traverserait l'entièreté de l'espace tremplin. Les escaliers aujourd'hui très utilisés seront réaménagés en proposant des connexions avec la rampe de bois laissant le choix aux randonneurs d'un parcours plus ou moins sportif.

S'APPROPRIER LES LIEUX PAR DES MOBILIERS MODULABLES

Les usages de détente ou de contemplation d'ores et déjà présents seraient renforcés par le biais de mobiliers spécifiques. Ils viendront ponctuer l'espace du tremplin, de son sommet jusqu'à la piste de réception des sauts en gardant la qualité d'espace libre proposé par la piste. Les espaces de détente seront positionnés au sommet et en bas tandis que les espaces de contemplations ponctueront l'entièreté de l'espace tremplin. Ces derniers se positionneront le long des arbres renforçant l'allure de la piste. Leurs capacités à pivoter offriront aux flâneurs le choix d'observer le tremplin ou la vue panoramique qu'il offre. Enfin, un dernier mobilier proposerait de s'étendre pour se perdre dans l'horizon du ciel, accentuant l'effet d'éloignement à la ville recherchée.

VALORISER LE POTENTIEL D'AGORA PAR LA SCÉNOGRAPHIE

L'orientation originelle des gradins dirigée vers les trois Pucelles et l'ancien panneau d'affichage des scores est propice à des projections cinématographiques ou des spectacles de lumière étant donné que les projecteurs illuminant auparavant les trois Pucelles sont encore présents au bas de l'espace tremplin. Par sa position de carrefour entre hameaux du bas et centre-bourg de la commune, cet espace serait propice à des rassemblements pour des événements ponctuels.

AMÉNAGER UN ESPACE LIBRE PAYSAGER FLEXIBLE

Aujourd'hui placé en zone à risque faible éboulement, l'espace de l'ancien tremplin ferait l'objet d'un aménagement flexible propice aux stationnements des randonneurs ainsi qu'une possible modularité lors des compétitions de VTT. Ceci permettrait de renforcer le caractère de pôle dédié à la pratique sportive du Vercors. Ce nouvel espace modulable s'accompagnera d'un espace de détente et de loisirs à proximité du parking.

VERS UN NOUVEL ESPACE PUBLIC FÉDÉRATEUR

Dans une commune en proie au mitage, le tremplin jouerait le rôle d'espace public à la croisée des hameaux du bas, en plein essor et du centre-bourg, à bout de souffle. Plus qu'un espace public, le tremplin se révèle être un espace de liaison potentiel permettant des continuités douces entre centre-bourg et hameau.

CONCLUSION

Ainsi, ce projet, par le biais de l'étude de cas de Saint Nizier-du-Moucherotte, propose aux habitants et élus de moyenne montagne de renouer avec leurs friches touristiques, actuellement

sources d'un sentiment contraire de fierté et de honte. La proposition de la mise en place d'une conjugaison d'outils adaptés à chacune des stations et d'autres plus globales à l'échelle du massif Préalpin grenoblois fait office de réflexions introductives sur l'actuelle crise urbanistique de la friche touristique au regard de la crise économique actuelle.

Ce projet m'a permis de comprendre que pour engager le processus de recherche de nouvelles réponses adaptées aux spécificités territoriales, poser les bonnes questions en est la première étape. Travailler sur un site, le penser, le dessiner, l'envisager c'est déjà le faire (re)vivre.